



Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire "Pays de Cadours"

PROCÈS-VERBAL CONSEIL SYNDICAL

Séance du 03 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le 3 juillet, à 18h00, le Conseil Syndical du S.I.V.S "Pays de Cadours", dûment convoqué est appelé à siéger en session ordinaire sous la présidence de Robert BARBREAU, Président.

Ouverture de la séance à : 18h30

DESIGNATION SECRETAIRE SEANCE

Rapporteur : Président

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est indiqué qu'il convient de désigner le (la) secrétaire pour la durée de la séance du Conseil Syndical.

Il est proposé au Conseil Syndical de désigner : Mr BOUSSAROT Jérôme

APPEL NOMINATIF DES MEMBRES

Rapporteur : Madame, Monsieur la (le) secrétaire de séance

Appel nominatif des membres de l'assemblée :

PRÉSENTS :

Commune	Délégué Titulaire	Présents	Absents
Brignemont	BOUSSAROT Jérôme	☒	☐
Brignemont	BOYER Elodie	☒	☐
Cabanac Séguenville	NARGUET Anne Marie	☒	☐
Cadours	BARCELLINI Tony	☒	☐
Cadours	MASSELOT Raymonde	☒	☐
Caubiac	YAICI Nastasia	☒	☐
Cox	LOUDIN Céline	☒	☐
Cox	BOURGEOIS Coralie	☒	☐
Drudas	DULONG Denis	☒	☐
Le Grès	BARBREAU Robert	☒	☐
Lagraulet St Nicolas	SENOCC Christine	☒	☐
Laréole	GAUTHE Fabien	☒	☐
Puysségur	LINDAN Éric	☒	☐
Vignaux	LECONTE Roland	☒	☐

Délégué Suppléant	Présents
SOLDI Béatrice	☐
MOUREAU Guy	☐
DUPRAT Mélanie	☐
VALENTE Nicolas	☐
PEYTOU Laura	☐
VERNIN Jean-Yves	☐
MEUNIER Laurent	☐
CLEMENÇON Christian	☐
PERRIER NOVELLA Emilie	☐
CAREL Marie Josée	☐
JEANCLOS Marion	☐
RAUZI Sandrine	☒
LAVERGNE Clémence	☐
MARTY Emmanuelle	☐

Date de la convocation : 19/06/2026

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de Conseillers
présents :

15

Nombre de
pouvoirs :

0

ORDRE DU JOUR

Rapporteur : Président

1. Approbation du procès-verbal du 22 Mai 2026
2. Tarifs des services scolaires à compter du 1er septembre 2026
3. Demande de subvention pour le matériel des espaces verts
4. Présentation de quatre dossiers de subvention CAF
5. Suppression de poste

Point à rajouter à l'ordre du jour :

Questions et Sujets divers :

- A. Révision des statuts
- B. Recrutement de personnel
- C. Déménagement des agents
- D. Acquisition d'un véhicule pour les services techniques (convention avec le garage local) et achat d'étagères
- E. Compte-rendu des conseils d'école
- F. ENT écoles
- G. Bilan Carnaval et fêtes des sports

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 MAI 2026

Rapporteur : Le président

Monsieur le Président invite l'assemblée à lui faire part d'éventuelles remarques sur le procès-verbal du Conseil Syndical précédent.

Aucune remarque n'est apportée lors de l'approbation du procès-verbal.

Vote :	14	Pour :	14	Abstention :	0	Contre :	0
--------	----	--------	----	--------------	---	----------	---

2. TARIFS DES SERVICES SCOLAIRES A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2026 DELIBERATION N° : 2026 0703-31

Rapporteur : Le président

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'évolution des coûts supportés par le syndicat, notamment l'augmentation des charges de personnel, ainsi que les hausses successives appliquées par le prestataire titulaire du marché de restauration ;

Le Président rappelle que les tarifs des différents services du SIVS doivent être régulièrement adaptés afin de préserver l'équilibre financier du syndicat tout en maintenant une offre de qualité pour les familles.

Il présente aux membres du Comité syndical deux hypothèses d'évolution des tarifs à compter du 1er septembre 2026 :

- La proposition n°1 prévoit une augmentation uniforme de 1 % des tarifs de l'ensemble des services
- La proposition n°2 prévoit une augmentation uniforme de 2 % des tarifs de l'ensemble des services ainsi qu'une revalorisation spécifique de 10 % des tarifs du Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

Il précise que ces simulations visent à maintenir un niveau de service de qualité tout en limitant l'impact financier pour les familles et en préservant l'équilibre budgétaire du syndicat.



Le Président indique que le bureau du SIVS, réuni le 24 juin 2026, a examiné ces différentes hypothèses et a proposé de retenir la proposition n°2.

Il présente les tarifs correspondants, annexés à la présente délibération, ainsi que le tableau comparatif ci-après mettant en parallèle les tarifs actuellement en vigueur et les deux propositions d'évolution.

RESTAURANT SCOLAIRE MATERNELLE		Au 1er septembre 2026						
		Tarif de Référence		ALAE	TOTAL	PAI ACCES SERVICE	PAI ALAE	TOTAL
Tranche 1	De 0 € à 400€	3.94 €	1.00 €	0.19 €	1.19 €	2.03 €	0.17 €	2.20 €
Tranche 2	De 401€ à 600 €	3.94 €	1.00 €	0.20 €	1.20 €	2.03 €	0.20 €	2.23 €
Tranche 3	De 601€ à 800 €	3.97 €	1.00 €	0.21 €	1.21 €	2.03 €	0.21 €	2.24 €
Tranche 4	De 801€ à 1000 €	4.15 €	1.00 €	0.24 €	1.24 €	2.03 €	0.23 €	2.26 €
Tranche 5	De 1001€ à 1200 €	4.36 €		0.25 €	4.61 €	2.03 €	0.25 €	2.28 €
Tranche 6	De 1201€ à 1400 €	4.58 €		0.26 €	4.84 €	2.04 €	0.26 €	2.30 €
Tranche 7	De 1401€ à 1700 €	4.82 €		0.28 €	5.10 €	2.04 €	0.27 €	2.31 €
Tranche 8	De 1701€ à 2000 €	5.07 €		0.29 €	5.36 €	2.04 €	0.29 €	2.33 €
Tranche 9	De 2001€ à 3000 €	5.40 €		0.31 €	5.71 €	2.04 €	0.30 €	2.34 €
Tranche 10	Plus de 3001€	5.69 €		0.33 €	6.02 €	2.04 €	0.33 €	2.37 €
Tranche 11	Occasionnelle	6.57 €		0.34 €	6.91 €	2.08 €	0.34 €	2.42 €

RESTAURANT SCOLAIRE ELEMENTAIRE		Au 1er septembre 2026						
		Tarif de Référence		ALAE	TOTAL	PAI ACCES SERVICE	PAI ALAE	TOTAL
Tranche 1	De 0 € à 400€	4.06 €	1.00 €	0.20 €	1.20 €	2.03 €	0.20 €	2.23 €
Tranche 2	De 401€ à 600 €	4.06 €	1.00 €	0.21 €	1.21 €	2.03 €	0.21 €	2.24 €
Tranche 3	De 601€ à 800 €	4.11 €	1.00 €	0.23 €	1.23 €	2.03 €	0.22 €	2.25 €
Tranche 4	De 801€ à 1000 €	4.26 €	1.00 €	0.25 €	1.25 €	2.03 €	0.25 €	2.28 €
Tranche 5	De 1001€ à 1200 €	4.48 €		0.26 €	4.74 €	2.03 €	0.26 €	2.29 €
Tranche 6	De 1201€ à 1400 €	4.70 €		0.28 €	4.98 €	2.04 €	0.28 €	2.32 €
Tranche 7	De 1401€ à 1700 €	4.95 €		0.29 €	5.24 €	2.04 €	0.29 €	2.33 €
Tranche 8	De 1701€ à 2000 €	5.23 €		0.30 €	5.53 €	2.04 €	0.30 €	2.34 €
Tranche 9	De 2001€ à 3000 €	5.55 €		0.33 €	5.88 €	2.04 €	0.33 €	2.37 €
Tranche 10	Plus de 3001€	5.83 €		0.34 €	6.17 €	2.04 €	0.34 €	2.38 €
Tranche 11	Occasionnelle	6.73 €		0.36 €	7.09 €	2.08 €	0.36 €	2.44 €

* Nota : Pour les tranches inférieures à un QF de 1000, par conventionnement avec l'Etat, le tarif de base appliqué sera de 1 euro.



Au 1er septembre 2026

ESPACE JEUNES SIVS communes conventionnées		1/2 Journée sans repas (mercredi et vacances)	1/2 Journée avec repas (mercredi et vacances)	
			Tarif de base	P.A.I
Tranche 1	De 0 € à 400€	3.97 €	6.26 €	4.15 €
Tranche 2	De 401€ à 600 €	3.98 €	7.07 €	4.96 €
Tranche 3	De 601€ à 800 €	4.67 €	7.80 €	5.68 €
Tranche 4	De 801€ à 1000 €	5.38 €	8.56 €	6.41 €
Tranche 5	De 1001€ à 1200 €	6.11 €	9.35 €	7.19 €
Tranche 6	De 1201€ à 1400 €	6.98 €	10.95 €	8.75 €
Tranche 7	De 1401€ à 1700 €	7.73 €	12.58 €	10.34 €
Tranche 8	De 1701€ à 2000 €	8.49 €	14.37 €	12.11 €
Tranche 9	De 2001€ à 3000 €	9.95 €	16.07 €	13.76 €
Tranche 10	Plus de 3001€	11.44 €	18.21 €	15.86 €

Au 1er septembre 2026

ESPACE JEUNES HORS SIVS		1/2 journée sans repas (mercredi et vacances)	1/2 journée avec repas (mercredi et vacances)	
			Tarif de base	P.A.I
Tranche 1	De 0 € à 400€	5.15 €	7.99 €	5.92 €
Tranche 2	De 401€ à 600 €	5.18 €	9.02 €	6.96 €
Tranche 3	De 601€ à 800 €	6.08 €	9.93 €	7.89 €
Tranche 4	De 801€ à 1000 €	6.99 €	10.90 €	8.84 €
Tranche 5	De 1001€ à 1200 €	7.96 €	11.92 €	9.86 €
Tranche 6	De 1201€ à 1400 €	9.07 €	13.96 €	11.88 €
Tranche 7	De 1401€ à 1700 €	10.05 €	16.03 €	13.95 €
Tranche 8	De 1701€ à 2000 €	11.04 €	18.31 €	16.24 €
Tranche 9	De 2001€ à 3000 €	12.92 €	20.46 €	18.39 €
Tranche 10	Plus de 3001€	14.86 €	23.19 €	21.12 €

ALAE		Au 1er septembre 2026	
		MATIN CADOURS	SOIR CADOURS
Tranche 1	De 0 € à 400 €	1,09 €	1,03 €
Tranche 2	De 401€ à 600 €	1,09 €	1,03 €
Tranche 3	De 601€ à 800 €	1,11 €	1,05 €
Tranche 4	De 801€ à 1000 €	1,20 €	1,13 €
Tranche 5	De 1001€ à 1200 €	1,34 €	1,25 €
Tranche 6	De 1201€ à 1400 €	1,44 €	1,37 €
Tranche 7	De 1401€ à 1700 €	1,55 €	1,48 €
Tranche 8	De 1701€ à 2000 €	1,69 €	1,61 €
Tranche 9	De 2001€ à 3000 €	1,83 €	1,73 €
Tranche 10	Plus de 3001€	1,97 €	1,89 €
Tranche 11	1/4 d'heure sup	1,51 €	1,51 €

ALAE		Au 1er septembre 2026
		TAP
Tranche 1	De 0 € à 400 €	0,06 €
Tranche 2	De 401€ à 600 €	0,06 €
Tranche 3	De 601€ à 800 €	0,06 €
Tranche 4	De 801€ à 1000 €	0,07 €
Tranche 5	De 1001€ à 1200 €	0,07 €
Tranche 6	De 1201€ à 1400 €	0,07 €
Tranche 7	De 1401€ à 1700 €	0,07 €
Tranche 8	De 1701€ à 2000 €	0,08 €
Tranche 9	De 2001€ à 3000 €	0,08 €
Tranche 10	Plus de 3001€	0,08 €
Tranche 11	1/4 d'heure sup	



ALAE		Au 1er septembre 2026
		MATIN/SOIR COX
Tranche 1	De 0 € à 400 €	1,03 €
Tranche 2	De 401€ à 600 €	1,03 €
Tranche 3	De 601€ à 800 €	1,05 €
Tranche 4	De 801€ à 1000 €	1,13 €
Tranche 5	De 1001€ à 1200 €	1,25 €
Tranche 6	De 1201€ à 1400 €	1,37 €
Tranche 7	De 1401€ à 1700 €	1,48 €
Tranche 8	De 1701€ à 2000 €	1,61 €
Tranche 9	De 2001€ à 3000 €	1,73 €
Tranche 10	Plus de 3001€	1,89 €
Tranche 11	1/4 d'heure sup	1,51 €

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical décident, à l'unanimité :

- DE RETENIR la proposition tarifaire n°2 applicable à compter du 1er septembre 2026 ;
- D'APPROUVER les nouveaux tarifs des services du SIVS du Pays de Cadours conformément aux tableaux annexés à la présente délibération ;
- DE PRECISER que les montants détaillés des différents tarifs figurent dans les annexes jointes ;
- D'AUTORISER le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote :	14	Pour :	14	Abstention :	0	Contre :	0
--------	----	--------	----	--------------	---	----------	---

3. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE MATERIEL DES ESPACES VERTS DELIBERATION N°20260703-32

Rapporteur : Le président

Monsieur le Président informe l'assemblée que, dans le cadre de la réorganisation des services et de la reprise en régie d'une partie des travaux d'entretien des espaces verts, il est nécessaire d'acquérir du matériel adapté afin de permettre aux agents d'assurer ces missions dans de bonnes conditions.

À cette fin, plusieurs consultations ont été engagées auprès de fournisseurs spécialisés.

Après étude des devis reçus, Monsieur le Président propose de retenir les matériels suivants :

Désignation	Quantité	Montant HT
Taille-haie à batterie STIHL HSA 60.1 avec batterie AK 30 S	1	434.00 €
Souffleur STIHL BG 56	1	237.50 €
Tronçonneuse STIHL MSA 80.0 C-B (guide 40 cm)	1	299.00 €
Tondeuse	1	586.72 €
Débroussailleuse	1	650.17 €
Total HT		2 207.39 €
Total TTC		2 648. 87 €



Ces acquisitions permettront au syndicat d'assurer directement une partie des travaux d'entretien des espaces verts, d'améliorer la réactivité des interventions et d'optimiser l'organisation des services techniques.

Monsieur le Président propose également de solliciter auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne une aide financière au titre du dispositif de soutien aux investissements des collectivités.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical décident, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'acquisition du matériel destiné aux espaces verts selon le tableau ci-dessus ;
- **D'APPROUVER** les devis présentés par les sociétés Louis GAY SAS et SETIN, pour un montant total de 2 207,39 € HT, soit 2 648,87 € TTC ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne une subvention au taux le plus élevé possible pour cette opération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les devis ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N° : 20260703-33

Monsieur le Président informe l'assemblée que, dans le cadre de la réorganisation des services, il est nécessaire d'acquérir du matériel et de l'outillage adaptés afin de permettre aux agents d'assurer ces missions dans de bonnes conditions.

À cette fin, plusieurs consultations ont été engagées auprès de fournisseurs spécialisés.

Après étude des devis présentés, Monsieur le Président propose de retenir les acquisitions suivantes :

Désignation	Montant HT
Outillage d'atelier (étauli, escabeau, scie circulaire, rail de guidage, aspirateur, laser, échelle, étau...)	3 156,57 €
Combo Dewalt (perceuse-visseuse, perforateur, meuleuse, visseuse à chocs, scie sabre...)	1 415,83 €
Meuleuse Makita	211,03 €
Petit outillage divers	680,52 €
Petit outillage complémentaire	811,86 €
Enrouleurs électriques professionnels (2 unités)	236,08 €
Petit outillage divers	699,74 €
Pack Makita	1 489,31 €
Total HT	8 701.94 €
Total TTC	10 442.33 €

Les devis correspondants ont été présentés par la société **SETIN** et la société **SIDER**.

Ces acquisitions permettront au syndicat d'assurer directement une partie des travaux d'entretien des espaces verts et des bâtiments, d'améliorer la réactivité des interventions et d'optimiser l'organisation des services techniques.

Monsieur le Président propose également de solliciter auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne une aide financière au titre du dispositif de soutien aux investissements des collectivités.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical décident, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'acquisition du matériel et de l'outillage nécessaires aux services techniques selon le tableau ci-dessus ;
- **D'APPROUVER** les devis présentés par les sociétés SETIN et SIDER, pour un montant total de 8 701.94 € HT, soit 10 442.33 € TTC ;
- **DE SOLLICITER** auprès du Conseil départemental de la Haute-Garonne une subvention au taux le plus élevé possible pour cette opération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les devis ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote :	14	Pour :	14	Abstention :	0	Contre :	0
--------	----	--------	----	--------------	---	----------	---

4. PRESENTATION DE QUATRE DOSSIERS DE SUBVENTION CAF – CD31 **DELIBERATION N° : 20260703-34/35**

Rapporteur : Le président

- Acquisition de matériel pédagogique pour l'**ALAE de Cox** – Demande de financement auprès de la CAF de la Haute-Garonne

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'acquérir du matériel pédagogique et d'aménagement destiné à l'Accueil de Loisirs Associé à l'École (ALAE) de Cox afin de favoriser les activités de découverte de la nature, de jardinage, de manipulation et de détente proposées aux enfants.

Un devis a été sollicité auprès de la société Wesco.

Désignation	Quantité	Montant HT
Siège Nidoo vert clair	1	93,20 €
Potager sur pieds (84 x 130,5 cm)	2	587,10 €
Kit Ublo gris/vert	1	274,00 €
Total HT		954,30 €
Eco participation		6,95 €
Total TTC		1 152,11 €

o Devis Schiller n° 25OPP-KMOR-03769 DELIBERATION N° : 20260703-36/37

Le matériel retenu pour renforcer la sécurité des usagers est le suivant :

Désignation	Quantité	Montant HT
1 pack espace public extérieur - défibrillateur	1	1 673,09 €
Total HT		1 673,09 €
Total TTC		2 007,71 €

Ce matériel permettra de renforcer la sécurité des enfants, des familles, des agents et de l'ensemble des usagers fréquentant l'ALAE en permettant une intervention rapide en cas d'arrêt cardiaque.

Monsieur le Président propose de retenir les devis présentés et de solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne ainsi que du Conseil départemental de la Haute-Garonne les aides financières les plus élevées possibles.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical décident, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'acquisition du matériel pédagogique et de l'équipement de sécurité destinés à l'ALAE de Cox tels que détaillés ci-dessus ;
- **D'APPROUVER** le devis n° D19000206775 présenté par la société Wesco, pour un montant de 954,30 € HT, soit 1 152,11 € TTC ;
- **D'APPROUVER** le devis n° 25OPP-KMOR-03769 présenté par la société Schiller France, pour un montant de 1 673,09 € HT, soit 2 007,71 € TTC ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne afin d'obtenir une aide financière la plus élevée possible ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter le Conseil départemental de la Haute-Garonne afin d'obtenir une aide financière la plus élevée possible ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les devis ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
-

Vote :	14	Pour :	14	Abstention :	0	Contre :	0
---------------	-----------	---------------	-----------	---------------------	----------	-----------------	----------

DELIBERATION N° : 20260703-38/39

- Acquisition de matériel pédagogique et d'aménagement pour **l'ALAE de Cadours** – Demande de financement auprès de la CAF de la Haute-Garonne

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'acquérir du matériel pédagogique et d'aménagement destiné aux Accueils de Loisirs Associé à l'École (ALAE) de Cadours afin de développer les activités de plein air, de motricité, de détente et de favoriser le vivre-ensemble des enfants.

Afin de répondre à ces besoins, plusieurs consultations ont été menées auprès de différents fournisseurs.

- Devis Manutan Collectivités n° INT260604763

Le matériel retenu pour l'aménagement des espaces de convivialité et le rangement est le suivant :

Désignation	Quantité	Montant HT
Armoire à rideaux 2 niveaux	1	455,67 €
Table-banc ronde Ø150 cm	3	5 373,00 €
Total HT		5 828,67 €
Total TTC		6 994,40 €

Ce matériel permettra d'améliorer le rangement du matériel pédagogique et de créer des espaces de repas et d'animation adaptés aux enfants.



- Devis Manutan Collectivités n° INT260604793

Le matériel retenu pour améliorer le confort des espaces extérieurs est le suivant :

Désignation	Quantité	Montant HT
Filet d'ombrage rectangulaire ardoise	3	278,76 €
Total HT		278,76 €
Total TTC		334,51 €

Ce matériel permettra de créer des espaces ombragés favorisant les activités extérieures pendant les périodes chaudes.

- Devis Asco & Celda n° 10287347

Le matériel retenu pour les activités motrices est le suivant :

Désignation	Quantité	Montant HT
Tour Didagym nue avec plate-forme	1	827,50 €
Module mini-africaine	1	133,33 €
Module escalier mobile	1	1 078,33 €
Module mini-échelle	1	162,50 €
Total HT		2 201,66 €
Total TTC		2 642,00 €

Cet ensemble permettra de proposer des parcours favorisant la motricité, l'équilibre, l'autonomie et le développement psychomoteur des enfants.

- Devis Manutan Collectivités n° INT260604785

Le matériel retenu pour les jeux extérieurs est le suivant :

Désignation	Quantité	Montant HT
Balançoire « cache-cache monstre »	1	1 219,50 €
Kit de 4 dalles amortissantes	2	1 381,42 €
Total HT		2 600,92 €
Total TTC		3 121,00 €

Ce matériel permettra de diversifier les jeux de plein air et d'offrir aux enfants un espace ludique sécurisé.

- Devis AREMAS Informatique n° DV036410 du 22 juin 2026

Le matériel retenu pour équiper l'ALAE de Cadours en matériel informatique est le suivant :

Désignation	Quantité	Montant HT
Ordinateur portable ASUS M1605NAQ-SH140W – Ryzen 7 – 16 Go RAM – SSD 512 Go – Windows 11	1	725,00 €
Total HT		725,00 €
Total TTC		870,00 €

Ce matériel permettra de disposer d'un outil informatique dédié à la gestion et à l'animation des activités de l'ALAE, ainsi qu'à la préparation des projets pédagogiques et au suivi administratif des accueils.

○ Devis Schiller n° 25OPP-KMOR-03769 DELIBERATION N° : 20260703-40/41

Le matériel retenu pour renforcer la sécurité des usagers est le suivant :

Désignation	Quantité	Montant HT
1 pack espace public extérieur - défibrillateur	1	1 673, 09 €
Total HT		1 673,09 €
Total TTC		2 007,71 €

Ce matériel permettra de renforcer la sécurité des enfants, des familles, des agents et de l'ensemble des usagers fréquentant l'ALAE en permettant une intervention rapide en cas d'arrêt cardiaque.

Monsieur le Président propose de retenir l'ensemble de ces devis et de solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne une aide financière la plus élevée possible.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical décident, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'acquisition du matériel pédagogique et d'aménagement destiné à l'ALAE de Cadours tel que détaillé ci-dessus ;
- **D'APPROUVER** les devis présentés par les sociétés Manutan Collectivités, Asco & Celda, AREMAS Informatique et Schiller France ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne afin d'obtenir une aide financière la plus élevée possible ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter le Conseil Départemental de la Haute-Garonne afin d'obtenir une aide financière la plus élevée possible ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les devis ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote :	14	Pour :	14	Abstention :	0	Contre :	0
---------------	-----------	---------------	-----------	---------------------	----------	-----------------	----------

- Acquisition de matériel d'animation pour l'**Espace Jeunes** – Demande de financement auprès de la CAF de la Haute-Garonne et Conseil départemental de la Haute-Garonne. DELIBERATION N°20260703-42/43

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'acquérir du matériel d'animation destiné à l'Espace Jeunes du SIVS du Pays de Cadours afin de favoriser les temps d'échanges, les activités ludiques et la convivialité entre les jeunes fréquentant la structure.

À cette fin, un devis a été sollicité auprès de la société Manutan Collectivités.

Désignation	Quantité	Montant HT
Babyfoot Bonzini B60 – poignées cylindriques – monnayeur à jetons	1	3 385,00 €
Lot de 20 balles en liège naturel	1	24,25 €
Total HT		3 409,25 €
Total TTC		4 091.10 €

Ce matériel permettra de proposer aux jeunes un équipement de qualité favorisant la socialisation, le vivre-ensemble, le respect des règles et l'organisation d'animations conviviales au sein de l'Espace Jeunes.

Monsieur le Président propose de retenir le devis n° 1NT260604806 de la société Manutan Collectivités, pour un montant total de 3 409,25 € HT et 4 091,10 € TTC.

Monsieur le Président propose également de solliciter une aide financière la plus élevée possible auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne pour cette acquisition.

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical décident, à l'unanimité :

- D'APPROUVER l'acquisition du matériel d'animation destiné à l'Espace Jeunes selon le tableau ci-dessus ;
- D'APPROUVER le devis de la société Manutan Collectivités, pour un montant de 3 409,25 € HT, soit 4 091,10 € TTC ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne afin d'obtenir une aide financière la plus élevée possible ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter le Conseil Départemental de la Haute-Garonne afin d'obtenir une aide financière la plus élevée possible ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le devis ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote :	14	Pour :	14	Abstention :	0	Contre :	0
--------	----	--------	----	--------------	---	----------	---

5. SUPPRESSION DE POSTE

DELIBERATION N° : 20260703-44

Rapporteur : Le président

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération en date du 09/02/2024 créant l'emploi d'adjoint technique territorial à une durée hebdomadaire de 20.60 h,

Vu l'avis du Comité social territorial rendu le 23/06/2026,

Où cet exposé, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical décident, à l'unanimité :

- DE SUPPRIMER, à compter du 01/07/2026, un poste permanent d'adjoint technique territorial, chargé de l'entretien des établissements scolaires, à temps non complet (20,60 heures hebdomadaires)

Le tableau des effectifs sera mis à jour.

Vote :	14	Pour :	14	Abstention :	0	Contre :	0
--------	----	--------	----	--------------	---	----------	---

Séance levée à 18h56





A. REVISION DES STATUTS

Proposition de créer un groupe de travail.

B. RECRUTEMENT DE PERSONNEL

Agent technique + agent polyvalent avec recrutement possible à compter du 3 juillet.

- Technique : Candidatures d'agents M à D du SIVS :

Date souhaitée pour le SIVS le 1/09/26

- Polyvalent : Candidature agent M à D :

Date souhaitée par le SIVS le 1/09/26

- Accueil : L'agent M.J

Date souhaitée par le SIVS le 6/07/26

Demande de rupture de l'agent P.S de la convention de mise à disposition avec la commune de Cadours, dans un délai de 2 mois, soit au 1/09/26.

De même pour l'agent D.C au 1/10/26.

C. DEMENAGEMENT DES AGENTS

Le déménagement des services administratifs du SIVS dans les nouveaux locaux situés 28, avenue Raymond Sommer à Cadours a été réalisé. Les services y accueilleront désormais le public à partir du 6 juillet 2026.

D. ACQUISITION D'UN VEHICULE POUR LES SERVICES TECHNIQUES (CONVENTION AVEC LE GARAGE LOCAL) ET ACHAT D'ETAGERES

Le SIVS du Pays de Cadours a procédé à l'acquisition d'un véhicule Renault Master d'occasion (2009), pour un montant de 3 467 € TTC, via la plateforme Agorastore.

Le véhicule a été récupéré auprès du Département du Gers le 17 juin 2026. Il est stationné chez un agent technique du SIVS dans le cadre d'une mise à disposition d'un garage.

Le SIVS a également procédé à l'acquisition d'étagères pour l'aménagement d'un local technique pour un montant de 599.20€ TTC.

E. COMPTE-RENDU DES CONSEILS D'ECOLE

Conseil d'école maternelle – 16 juin 2026

Effectifs prévisionnels rentrée 2026-2027

L'école maternelle accueillera **88 élèves** à la rentrée, avec des arrivées supplémentaires possibles en cours d'année du fait de la livraison des nouveaux logements.

Répartition envisagée :

- PS : 26 élèves
- PS/MS/GS : 25 élèves
- MS bilingue français-occitan : 21 élèves
- GS bilingue français-occitan : 16 élèves

L'ouverture de la section bilingue français-occitan se concrétisera avec deux classes bilingues (MS et GS).

Temps méridien

Les parents souhaitent connaître les activités proposées sur le temps méridien.

Il a été précisé qu'aucune activité structurée n'était mise en place systématiquement. Ce temps est davantage consacré au développement de l'autonomie, à l'hygiène et au temps calme.

Accueil périscolaire de 16h à 17h

Les familles ont demandé des précisions sur les activités proposées et les objectifs éducatifs.

Il a été indiqué que plusieurs types d'activités sont proposés selon les envies des enfants :

- Jeux libres ;
- Activités dirigées ;
- Activités sportives.

Un planning plus détaillé devrait être élaboré et communiqué aux familles à compter de la rentrée.

Organisation des garderies

Les parents ont interrogé les changements fréquents des lieux d'accueil.

Il a été rappelé que les accueils maternelle et élémentaire ont été à nouveau séparés en cette fin d'année, à la demande des agents, afin de limiter les déplacements entre les deux sites. Un bilan sera réalisé pour déterminer l'organisation à retenir à la rentrée.

Fortes chaleurs

Les familles ont demandé quelles mesures étaient mises en œuvre en période de canicule.

Il a été rappelé que :

- Les classes sont équipées de ventilateurs ;
- Les salles climatisées de l'ALAE peuvent être mises à disposition.

L'équipe enseignante a par ailleurs sollicité :

- L'installation de voiles d'ombrage ;
- Le renforcement de la végétalisation de la cour ;
- La climatisation de la classe bleue et de l'atelier situé entre les classes rouge et violette, dans l'attente des travaux futurs.

Conseil d'école élémentaire – 18 juin 2026

Effectifs prévisionnels rentrée 2026-2027

Les effectifs prévisionnels s'établissent à **181 élèves**, dont 4 élèves orientés vers le dispositif ULIS :

- CP : 41
- CE1 : 28
- CE2 : 31
- CM1 : 46
- CM2 : 35

L'ouverture du dispositif ULIS est confirmée. Le SIVS assurera la mise à disposition du mobilier nécessaire et adaptera ses moyens en fonction des besoins.

Restauration scolaire

Les représentants des parents ont demandé où en était le renouvellement du marché de restauration.

Il a été rappelé que le marché actuel court jusqu'au 31 août 2027. Une nouvelle consultation sera engagée à son terme.



Entretien des abords de l'école – Compétence Commune

Des signalements concernant des oiseaux morts et des déjections canines devant le portail ont été évoqués. Aucun signalement n'ayant été reçu officiellement, les services ont néanmoins été sensibilisés et les équipes techniques veilleront à renforcer leur vigilance.

Temps périscolaire de 16h à 16h45

Les familles ont souhaité connaître les activités proposées et savoir si les enfants pouvaient être récupérés sur ce créneau.

Il a été rappelé que plusieurs activités sont proposées :

- Jeux de société ;
- Activités libres ;
- Accompagnement aux devoirs ;
- Activités créatives.

La récupération des enfants durant ce temps n'est pas envisagée actuellement, compte tenu des contraintes d'encadrement et du manque d'effectifs permettant de gérer simultanément les activités et les sorties.

Sécurité aux abords de l'école – Compétence Commune

Les parents ont demandé qu'une présence soit assurée pour faciliter la traversée des enfants.

Le maire de Cadours a indiqué qu'un dispositif était en préparation avec le recrutement et la formation d'agents, ainsi que l'acquisition du matériel nécessaire. L'objectif est de disposer de deux personnes pour sécuriser les abords des écoles à la rentrée.

Aide aux devoirs

Les représentants des parents ont souhaité qu'un système d'inscription permette d'orienter automatiquement les enfants vers l'accompagnement aux devoirs.

Il a été rappelé que les familles peuvent déjà signaler leurs souhaits aux animateurs. Les représentants des parents demandent une organisation plus systématique. Une réponse complémentaire du SIVS sera apportée lors d'un prochain conseil d'école. La création d'une association de bénévoles a également été évoquée.

Conseil d'école du RPI Cox–Brignemont – 16 juin 2026

Effectifs prévisionnels 2026-2027

Les écoles du RPI accueilleront **87 élèves** à la rentrée :

- **Cox (40 élèves) :**
 - PS : 3
 - MS : 12
 - GS : 14
 - CP : 11
- **Brignemont (47 élèves) :**
 - CE1 : 16
 - CE2 : 10
 - CM1 : 7
 - CM2 : 14

Questions diverses :

- Demande de renforcement des moyens humains à Cox, les enseignants estimant qu'1,5 ATSEM pour deux classes sera insuffisant.
- Demande d'installation de protections solaires au-dessus des nouvelles fenêtres.
- Demande d'installation d'une climatisation dans la classe en dur.
- Proposition de demander une ramette de papier par famille non retenue afin de garantir l'utilisation d'un papier conforme aux exigences du matériel d'impression.

F. ENT ECOLES

Le SIVS a renouvelé l'adhésion au dispositif pour les écoles maternelle et élémentaire de Cadours ainsi que pour l'école de Cox. La participation financière s'élève à 41 € par école, soit 123 €. L'école de Brignemont n'a pas souhaité adhérer au dispositif.

G. BILAN DU CARNAVAL ET DE LA FETE DES SPORTS

Bilan du Carnaval

- **Participants** : forte mobilisation des familles du territoire, avec la participation de l'association Carnaval, des équipes d'animation du SIVS, des jeunes de l'Espace Jeunes, de l'Éducation nationale et de nombreux partenaires.
- **Fréquentation** : importante participation des familles, confirmant l'attractivité de cet événement fédérateur et intergénérationnel, malgré une baisse par rapport à l'an passé
- **Organisation** : défilé sécurisé avec deux chars, nouveau parcours plus accessible, prestation de danse tahitienne, distribution de confettis et goûter gratuit. La préparation en amont et la mobilisation des équipes ont permis un déroulement fluide de la manifestation.
- **Bilan financier** : le SIVS a assuré le financement des ressources humaines mobilisées, des animations, du goûter, des confettis ainsi que de l'ensemble de l'organisation logistique de l'événement.

Bilan de la Fête des Sports

- **Participants** : 11 associations et partenaires, 4 prestataires et un dispositif de secours.
- **Fréquentation** : 120 passeports distribués (1 par famille), soit une estimation de 350 à 450 participants sur la matinée.
- **Organisation** : mobilisation d'un agent technique du SIVS pour la logistique en amont de l'événement.
- **Bilan financier** : le SIVS a financé les ressources humaines (3 animateurs et le coordinateur jeunesse). Les prestations d'animation ont été prises en charge par l'association des Jeunes Ours grâce aux recettes du loto et au soutien de la MSA.

DATE DES PROCHAINS CONSEILS SYNDICAUX

Ces dates sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées.

	Date	Objet	Lieu	Heure
SIVS	Vendredi 04 septembre 2026	Bureau Syndical	SIVS	17h30
	Vendredi 11 septembre 2026	CONSEIL SYNDICAL	DRUDAS	18h00
	Vendredi 02 octobre 2026	Bureau Syndical	SIVS	17h30
	Vendredi 09 octobre 2026	CONSEIL SYNDICAL	CABANAC-SEGUEVILLE	18h00
	Vendredi 27 novembre 2026	Bureau Syndical	SIVS	17h30
	Vendredi 04 décembre 2026	CONSEIL SYNDICAL	COX	18h00

REMERCIEMENT À LA COMMUNE DE LAREOLE, D'AVOIR ACCUEILLI CE CONSEIL SYNDICAL



Le Président du SIVS Pays de Cadours

Robert BARBREAU

Handwritten signature of Robert Barbreau, consisting of stylized initials 'RB' followed by a long horizontal stroke.

Le Secrétaire de séance

Jérôme BOUSSAROT

Handwritten signature of Jérôme Boussarot, featuring a stylized 'J' and 'B' with a long horizontal stroke.